

## Certificat d'études de criminologie et de sciences pénales

Par **débutant**, le **30/05/2016** à **13:51**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement étudiant à l'Université de Toulouse 1 Capitole.

J'espère que je ne me suis pas trompé de catégorie de forum pour ce post [smile4]

Je voulais avoir des avis sur le certificat d'études de criminologie et de sciences pénales.

Constitue t-il une plus-value ? Qu'apporte t-il à la formation d'un juriste ?

Je vous remercie par avance

Bien à vous